Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 6 mai 2025 à 19 h 30
Salle Madeleine-Lahaye 500, montée de l'Église, L'Île-Bizard

PRÉSENCES :

Madame Suzanne MARCEAU, Conseillère d'arrondissement
Monsieur Richard BÉLANGER, Conseiller d'arrondissement
Madame Danielle MYRAND, Conseillère d'arrondissement
Monsieur Alain WILSON, Conseiller d'arrondissement
Monsieur Doug HURLEY, Maire d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Alexandre HÉROUX, Coordonnateur à la sécurité publique
Monsieur Trevor LANE, Directeur des travaux publics
Monsieur Pierre Yves MORIN, Directeur d'arrondissement
Madame Edwige NOZA, Secrétaire d'arrondissement
Madame Marie-Claude OUELLET, Directrice de la culture, sports, loisirs et relations avec les citoyens
Monsieur Sylvain PROVENCHER, Directeur de l'aménagement urbain et de la Sécurité publique

Monsieur Marcel Deschamps, Chef de division, Direction de la prévention et la gestion intégrée des risques SIM

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19)

---

10 - Ouverture de la séance

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 30.

CA25 28 056

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève du mardi 6 mai 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02

---

10 - Annonces du maire

Le maire souhaite la bienvenue à la séance du conseil d'arrondissement et invite les conseillers-ères à se présenter.

Le maire débute en faisant l'historique du dossier de construction du pont. Par la suite, il annonce des travaux à compter de la fin du mois de juin à l'entrée de l'arrondissement. Des entraves seront à prévoir aux intersections du boulevard de Pierrefonds et Jacques-Bizard et boulevard de Pierrefonds et Gouin dans les prochaines semaines. Il cède la parole au coordonnateur de la sécurité publique pour préciser la nature et l'échéancier de ces travaux.

Par la suite, le maire invite les citoyens à prendre part à une activité sur la sécurité à vélo qui aura lieu le 10 mai. Il annonce également, le retour de la traditionnelle journée horticole qui se tiendra le 17 mai; il réfère les citoyens au journal de l'arrondissement pour plus de détails.
Par ailleurs, il rappelle que l'arrondissement est aux prises avec de nombreuses interruptions de courant. L'arrondissement poursuit ses discussions avec Hydro-Québec pour améliorer le service. Il ajoute qu'un nouvel agent de liaison de l'entreprise est attitré à l'arrondissement.

Finalement, il fait un retour sur la situation de la crue des eaux. Ensuite, il cède la parole au directeur des travaux publics, pour expliquer les différentes actions qui ont été effectuées pour protéger les secteurs vulnérables.

Finalement, il cède la parole à la conseillère d'arrondissement madame Myrand qui informe les citoyens du nouveau journal de l'arrondissement.

---

10 - Annonces - sécurité publique, affaires policières et vie communautaire

Le maire d'arrondissement invite monsieur Marcel Deschamps, chef de division au Service de sécurité incendie de Montréal à débuter sa présentation.
Monsieur Deschamps fait une présentation de la vision du Service, des nouveaux enjeux de la métropole et des objectifs. Au terme de sa présentation, le maire invite le coordonnateur de la sécurité publique à présenter un bilan des activités du dernier mois.

Le coordonnateur fait un retour sur les travaux sur le pont, il invite à la patience et au respect de la signalisation. Il fait part de nouvelles mesures d'atténuation de la vitesse qui seront installées dans les prochains jours.

Le maire invite les membres du conseil ainsi que les citoyens à intervenir à la suite de la présentation du SIM et du bilan de la sécurité publique.

Questions :

Danny Pinder	Appel à la courtoisie au volant et à la patience des automobilistes circulant sur le pont.
Guy Nollet	Réponse aux appels de la sécurité publique; mission de la sécurité publique, suivi des appels faits à la sécurité publique; changement de signalisation sur le pont et nombre de contraventions remis concernant le virage à gauche sur la rue Cherrier.

Avant de clôturer cette période de questions, le maire invite le directeur de l'aménagement urbain à dire quelques mots sur les nouvelles normes concernant la sécurisation des piscines résidentielles.

---

10 - Période de questions du public

Début : 20 h 26

Questions écrites :

Danielle Messier	Banc et support à vélos – Chemin du bord-du-Lac/1ère avenue
Nicole Lemyre	Bac à déchets et nouveaux trajets STM
Antonino Furci	Travaux sur le pont et feu de circulation boulevards Gouin et Jacques-Bizard, accès rue Sommerset, niveaux d'eau.

Questions sur place :

Marielle et Marcel Proulx	Problème avec fossé – propriété sur la rue Cherrier
Guy Nollet	Post-mortem de la *Coupe des présidents*; lampadaires allumées 24 h sur Jacques-Bizard; bruits des balais mécaniques; l'horaire de l'arrosage, disposition des objets encombrants et le coût de cette collecte; demande d'interdiction de l'usage d'appareils motorisés les dimanches.

Fin : 20 h 56

---

10 - Période de questions des membres du conseil

Aucune question.

CA25 28 057

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève du mardi 1er avril 2025.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève du mardi 1er avril 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.07 1252714001

CA25 28 058

Prendre acte des procès-verbaux et des comptes rendus des comités de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

De prendre acte du dépôt :
- du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme du mardi 18 mars 2025;
- des comptes rendus des séances du comité sur la sécurité publique, la circulation et les mesures d'urgence du mercredi 5 mars et mardi 15 avril 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.08 1252714003

CA25 28 059

Addenda - Accorder un contrat à Terrassement technique Sylvain Labrecque inc. pour l'achat, la plantation et l'entretien d'arbres sur le domaine public, en bordure de rues et dans les parcs et les espaces verts de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève - Dépense totale de 241 384,26 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20838 (6 soumissionnaires).

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

1. D'accorder un contrat à Terrassement Technique Sylvain Labrecque inc. pour l'achat, la plantation et l'entretien d'arbres sur le domaine public, en bordure de rues et dans les parcs et les espaces verts de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève – Dépense totale de 241 384,26 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20838 (6 soumissionnaires);

2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1255880004

CA25 28 060

Accorder un contrat à Construction Larotek inc. pour des travaux de construction de dalle trottoirs dans le cadre de la refonte du réseau de la STM à l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève - Dépense totale de 86 208,26 $ taxes et contingences incluses (contrat : 74 963,70 $ + contingences (15%): 11 244,56 $) - Appel d'offres sur invitation # 2025-STM (4 soumissionnaires). Autoriser un montant total incident de 18 700,00 $ incluant les taxes et 10% de contingences pour services professionnels de surveillance des travaux et contrôle qualité des matériaux.

Il est proposé par Doug HURLEY

appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :

1. d'accorder à Construction Larotek inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de construction de dalle de trottoirs dans le cadre de la refonte du réseau de la STM à l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 74 963,70 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation (# 2025-STM);

2. d'autoriser une dépense de 11 244,56 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser un montant total incident de 18 700 $ incluant les taxes et 10% de contingences pour les services professionnels de surveillance des travaux et contrôle qualité des matériaux.

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1250543005

CA25 28 061

Accorder un contrat à Communications Tremblay-Ménard inc. pour la fourniture et l'installation de deux panneaux d'affichage électroniques à l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève -

Dépense totale de 687 300,27 $ taxes et contingences incluses (contrat : 597 652, 41 $ + contingences (15%): 89 647,86 $) - Appel d'offres public # 2024-05 (1 soumissionnaire). Autoriser un montant total incident de 44 802, 65 $ incluant les taxes et 10% de contingences pour services professionnels de surveillance des travaux et contrôle qualité des matériaux.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

1. d'accorder à Communications Tremblay-Ménard inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation de deux panneaux d'affichage électroniques à l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 597 652,41 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (# 2024-05);

2. d'autoriser une dépense de 89 647,86 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser un montant total incident de 44 802,65 $ incluant les taxes et 10% de contingences pour les services professionnels de surveillance des travaux et contrôle qualité des matériaux.

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1250543006

CA25 28 062

Accorder un contrat à Pavage Multipro inc. pour des travaux de planage et revêtement de différentes rues à l'arrondissement de L'Île-Bizard -Sainte-Geneviève - Dépense totale de 893 293,51 $ taxes et contingences incluses (contrat : 776 776,97 $ + contingences (15%): 116 516,54 $) - Appel d'offres public # 2025-01 (6 soumissionnaires). Autoriser un montant total incident de 144 997, 55 $ incluant les taxes et 10% de contingences pour services professionnels de surveillance des travaux et contrôle qualité des matériaux.

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Doug HURLEY

Et résolu :

1. d'accorder à Pavage Multipro inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de planage et revêtement de différentes rues à l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 776 776,97 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (# 2025-01);

2. d'autoriser une dépense de 116 516,54 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser un montant total incident de 144 997,55 $ incluant taxes et 10% de contingences pour les services professionnels de surveillance des travaux et contrôle qualité des matériaux.

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1250543007

CA25 28 063

Exercer l'option de prolongation de douze mois et autoriser une dépense additionnelle de 182 034,17 $, toutes taxes incluses, pour l'entretien des systèmes électriques et des composantes des lumières de rues, des feux de circulation et des bâtiments dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève dans le cadre du contrat accordé à J.N.A. Leblanc Électrique inc., majorant ainsi le montant total du contrat de 364 068,34 $ à 546 102,51 $, toutes taxes incluses.

Il est proposé par Doug HURLEY

appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :

1. D'exercer l'option de prolongation de douze mois et autoriser une dépense additionnelle de 182 034,17 $, toutes taxes incluses, pour l'entretien des systèmes électriques et des composantes des lumières de rues, des feux de circulation et des bâtiments dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève dans le cadre du contrat accordé à J.N.A. Leblanc Électrique inc., majorant ainsi le montant total du contrat de 364 068,34 $ à 546 102,51 $, toutes taxes incluses.

2. D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.05 1255880006

CA25 28 064

Addenda - Autoriser l'augmentation du budget contingent d'un montant de 35 027,13 $ taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Excavation Gemco (9396-8154 Quebec inc) pour des travaux d'installation et de raccordement de 6 abreuvoirs à différents endroits dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (CA24 28066) majorant ainsi le montant du budget contingent de 47 236,44 $ (15% contingences initiales) à 82 263,57 $, taxes incluses - Appel d'offres public # 2024-03.

Il est proposé par Doug HURLEY

appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :

1. d'autoriser l'augmentation du budget contingent d'un montant de 35 027,13 $ taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Excavation Gemco (9396-8154 Québec inc) pour des travaux d'installation et de raccordement de 6 abreuvoirs à différents endroits dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (CA24 28066) majorant ainsi le montant du budget contingent de 47 236,44 $ (15% contingences initiales) à 82 263,57 $, taxes incluses - Appel d'offres public #2024-03.

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.06 1250543004

CA25 28 065

Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employé.es, pour la période du 1er au 31 mars 2025, en vertu du règlement CA28 0074.

Il est proposé par Doug HURLEY

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés, pour la période du 1er au 31 mars 2025, en vertu du règlement CA28 0074.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1252714002

CA25 28 066

Approuver la demande de reconnaissance d'un organisme à but non lucratif de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif, pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'approuver la demande de reconnaissance d'un organisme à but non lucratif de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif, pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1254364007

CA25 28 067

Adopter un règlement autorisant un emprunt, pour les trois premières années du programme décennal d'immobilisations, soit pour les années 2025 à 2027, pour le financement d'un montant de 1 281 000 $ pour la réalisation de travaux d'aménagement et de réaménagement de divers parcs de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève. - Règlement 0825-001

ATTENDU l'avis de motion donné du règlement intitulé: « Règlement autorisant un emprunt de 1 281 000 $ pour le financement de travaux d'aménagement et de réaménagement de parcs » - Règlement 0825-001, à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 1er avril 2025 par sa résolution CA25 28 047;

ATTENDU le dépôt du projet de ce règlement à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 1er avril 2025 par sa résolution CA25 28 047;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 148 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ c. C-11.4), ce règlement d'emprunt n'a pas à être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter;

ATTENDU QUE l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par Doug HURLEY

appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :

D'adopter le règlement intitulé: « Règlement autorisant un emprunt de 1 281 000 $ pour le financement de travaux d'aménagement et de réaménagement de parcs », règlement 0825-001, sujet à l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1258522001

CA25 28 068

Adopter un règlement autorisant un emprunt, pour les trois premières années du programme décennal d'immobilisations, soit pour les années 2025 à 2027, pour le financement d'un montant de 4 500 000 $ pour la réalisation de travaux de réfection routière (Programme de réfection routière) - Règlement 0825-002.

ATTENDU l'avis de motion donné du règlement intitulé: « Règlement autorisant un emprunt de 4 500 000 $ pour le financement des travaux de réfection routière » - Règlement 0825-002, à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 1er avril 2025 par sa résolution CA25 28 048;

ATTENDU le dépôt du projet de ce règlement à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 1er avril 2025 par sa résolution CA25 28 048;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 148 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ c. C-11.4), ce règlement d'emprunt n'a pas à être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter;

ATTENDU QUE l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par Doug HURLEY

appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :

D'adopter le règlement intitulé: « Règlement autorisant un emprunt de 4 500 000 $ pour le financement des travaux de réfection routière », règlement 0825-002, sujet à l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1258522002

CA25 28 069

Adopter un règlement autorisant un emprunt pour le financement d'un montant de 3 000 000 $ pour la réalisation de travaux de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement - Règlement 0825-003.

ATTENDU l'avis de motion donné du règlement intitulé: « Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 $ pour le financement des travaux de réfection et de protection des bâtiments », à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 1er avril 2025 par sa résolution CA25 28 049;

ATTENDU le dépôt du projet de règlement à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 1er avril 2025 par sa résolution CA25 28 049;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Il est proposé par Doug HURLEY

appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :

D'adopter le règlement intitulé: « Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 $ pour le financement des travaux de réfection et de protection des bâtiments » Règlement - 0825-003, sujet à l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

QUE ce règlement soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1258522003

CA25 28 070

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de proposer des parements extérieurs autres que ceux acceptés à la résolution numéro CA24 28 154 pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur la propriété située à l'adresse sise au 1035, avenue Théoret composée du lot 6 541 738 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, des parements extérieurs autres que ceux proposés à la résolution no CA24 28 154, pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur la propriété située à l'adresse sise au 1035, avenue Théoret composée du lot 6 541 738 du cadastre du Québec sous les matériaux suivants :

- Fibrociment lisse, JAMES ARDIE HORIZONTAL de couleur BLANCHE ARTIC;
- Clin métallique, MAC MÉTAL ARCHITECTURAL NORWOOD VERTICAL de couleur BOULEAU FUMÉ;
- Les soffites et les fascias de couleur noire GENTEK;
- Les fenêtres et les portes de couleur noire GENTEK;
- Toiture en bardeau d'asphalte modèle MYSTIQUE de couleur noir deux (2) tons de BP.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1259606008

CA25 28 071

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 3, avenue des Ormes correspondant aux lot numéro 6 412 537 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, la construction d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 3, avenue des Ormes correspondant aux lots numéro 6 412 537 du cadastre du Québec sous les conditions suivantes :

• Qu'aucun arbre ne soit coupé dans l'emprise publique;
• Que les 41 arbres de conservation identifiés dans le rapport forestier de Xylème inc. soient préservés;
• Qu'aucun remblai ou déblai ne soit autorisé à l'extérieur des aires de construction (maison, aire de stationnement et équipement/bâtiment accessoire), sauf ce qui est présenté dans le plan de remblais;
• Qu'un minimum de 15 arbres indigènes d'un diamètre de 10 cm ou plus mesuré à 1,3 m soit planté dans le délai de validité du permis de construction;
• Qu'une bande végétale de conservation de deux (2) mètres minimale constituant les trois (3) strates végétales existantes dans la cour latérale gauche, tout au long du chemin Dutour soit préservée;
• Qu'une clôture de protection soit installée et maintenue, afin de préserver la bande végétale de conservation, durant toute la durée des travaux de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1259606009

CA25 28 072

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée de deux (2) étages avec garage intégré à l'adresse sise au 142, rue Joly correspondant au lot numéro 4 589 757 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Doug HURLEY

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, la construction d'une résidence unifamiliale isolée de deux (2) étages avec garage intégré à l'adresse sise au 142, rue Joly correspondant au lot numéro 4 589 757 du cadastre du Québec et sous les matériaux suivants :

- Fibrociment lisse, JAMES ARDIE HORIZONTAL de couleur LIGHT MIST;
- Fibrociment lisse, JAMES ARDIE, SELECT CEDAR-MILL de couleur ARCTIC WHITE;
- Les soffites et les fascias métallique blanc;
- Les fenêtres et les portes de couleur blanche;
- Toiture en bardeau d'asphalte modèle DYNASTY GRIS SOMMET.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1259606010

CA25 28 073

Abroger le Règlement relatif à la bibliothèque de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (CA28 0081).

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement monsieur Doug Hurley, de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du projet de règlement « Règlement abrogeant le règlement CA28 0081 relatif à la bibliothèque de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.07 1254364005

CA25 28 074

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (CA28 0018), une ordonnance visant à ajouter une interdiction de stationnement, en tout temps, sur le côté sud de la rue des Vinaigriers à L'Île-Bizard.

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (CA28 0018), une ordonnance visant à ajouter une interdiction de stationnement en tout temps, sur le côté sud de la rue des Vinaigriers à L'Île-Bizard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.08 1256059005

CA25 28 075

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (CA28 0018), une ordonnance visant à ajouter une interdiction de circuler en direction sud sur la rue Ouimet entre le boulevard Chevremont et la rue Brayer du lundi au vendredi entre 6 h et 8 h 30.

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (CA28 0018), une ordonnance visant à ajouter une interdiction de circuler en direction sud sur la rue Ouimet entre le boulevard Chevremont et la rue Brayer entre 6 h et 8 h 30 du lundi au vendredi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.09 1256059004

CA25 28 076

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (CA28 0018), une ordonnance visant à ajouter une interdiction de circuler en direction sud sur la rue Aimé-Lecavalier entre le boulevard Chevremont et les rues Jacques-David et Sénécal du lundi au vendredi entre 6 h et 8 h 30.

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (CA28 0018), une ordonnance visant à ajouter une interdiction de circuler en direction sud sur la rue Aimé-Lecavalier entre le boulevard Chevremont et les rues Jacques-David et Sénécal du lundi au vendredi entre 6 h et 8 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.10 1256059003

CA25 28 077

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (CA28 0018), une ordonnance visant à ajouter une interdiction de stationnement, en tout temps, entre le 495 et le 455, boulevard Chevremont à L'Île-Bizard, le long du terre-plein face aux résidences (côté nord du terre-plein).

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (CA28 0018), une ordonnance visant à ajouter une interdiction de stationnement, en tout temps, entre le 495 et le 455, boulevard Chevremont à L'Île-Bizard, le long du terre-plein face aux résidences (côté nord du terre-plein).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.11 1256059002

CA25 28 078

Autoriser l'occupation du domaine public, sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé: "Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 6 mai 2025" joint au sommaire décisionnel et édicter les ordonnances applicables.

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'autoriser l'occupation du domaine public, sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé: « Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 6 mai 2025 » joint au sommaire décisionnel et édicter les ordonnances applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.12 1254364006

Dépôt de documents – Mars 2025

-Rapport mensuel revenus locaux;
-Rapport budgétaire sommaire ;
-Liste des virements budgétaires - PDI;
-Liste des virements budgétaires – Budget de fonctionnement;

-Liste des permis émis – occupation;
-Liste des permis émis – construction;
-Liste des permis émis – lotissement.

60.01

CA25 28 079

Levée de la séance

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

De lever la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 6 mai 2025 à, 21 h 13.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Monsieur le maire d'arrondissement déclare donner son assentiment à toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal en y apposant sa signature.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

_____	_____
Doug HURLEY	Edwige NOZA
Maire d'arrondissement	Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 juin 2025.